

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 02 OCTOBRE 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

25/075/VDV

DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 2ème répartition 2025 - Approbation d'avenants.

2025-7-DGAPM-DJ

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre d'une politique globale en faveur des enfants, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13), en collaboration avec la DRAJES et le SDJES, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés par des associations qui développent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (centres aérés), lieux d'émancipation des petites Marseillaises et des petits Marseillais, organisés les mercredis et vacances scolaires.

En 2025, le budget de soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement est de 5 503 000 (cinq millions cinq cent trois mille Euros), soit une augmentation de plus de 2 millions d'euros depuis 2020.

Aujourd'hui, une répartition des crédits pour un deuxième versement, d'un total de 2 231 262 Euros (deux millions deux cent trente et un mille deux cent soixante deux Euros) dont 98 429 Euros (quatre vingt dix huit mille quatre cent vingt neuf Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à l'approbation du Conseil municipal. Le montant proposé à chaque structure a été établi sur la base du réalisé au 1er semestre 2025 et du prévisionnel pour le second semestre 2025, suite à l'analyse des éléments fournis par les associations.

Les avenants, ci-annexés, conclus avec chaque bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
TERRITORIALES VU LA DÉLIBÉRATION N°25/0203/VDV DU 25 AVRIL 2025
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations sur notre secteur qui conduisent un ou des projets d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Tiers	Association	Adresse	Ave- nant	Dossier n°	Montant en Euros 1 ^{er} verse- ment	Objet de la demande	Montant en Euros 2ème ver- sement	Convention
8263	Centre social Air Bel	36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille	OUI	00009211	34 443	Accueil de Loisirs Sans Héberge- ment	22 962	<input checked="" type="checkbox"/>
11591	Centre social Les Escour- tines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	OUI	00009542	30 989	Accueil de Loisirs Sans Héberge- ment	23 671	<input checked="" type="checkbox"/>
11577	Association Familiale d'A- nimation du Centre Social Bois Lemaître	37 avenue Roger Salzmann 13012 Marseille	OUI	00008514	42 435	Accueil de Loisirs Sans Héberge- ment	28 290	<input checked="" type="checkbox"/>
172473	Centre social Les Lierres	42 avenue du 24 avril 1915 13012 Marseille	OUI	00009296	35 259	Accueil de Loisirs Sans Héberge- ment	23 506	<input checked="" type="checkbox"/>
Total 1^{er} versement					143 126	Total 2ème versement	98 429	

ARTICLE 2 Sont approuvés les avenants ci-annexés, conclus avec les associations inscrites dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est autorisé à signer lesdits avenants.

ARTICLE 4 La somme de 2 231 262 Euros (deux millions deux cent trente et un mille deux cent soixante deux Euros) dont 98 429 Euros (quatre vingt dix huit mille quatre cent vingt neuf Euros) pour les associations de notre secteur sera imputée sur les crédits du Budget 2025. Section fonctionnement - chapitre 65 – sous chapitre 338 - nature 65748.21 – service 05032 - intitulé « Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**